



ACADÉMIE DE REIMS

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat - Direction des ressources humaines

Direction des ressources humaines
Dialogue Social
2024-2025/04/161/JHR
Affaire suivie par :
Joffrey HENRIQUES-ROBÉCOURT
Tél : 03 26 05 69 01
Mél : dialoguesocial@ac-reims.fr

Reims, le 30 avril 2025

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

Monsieur le secrétaire académique,

Par courrier du 29 avril 2025, vous attirez mon attention sur la double authentification requise par le site Parcoursup. Vous m'interrogez également sur le choix d'un média particulier pour assurer la campagne de Parcoursup.

Concernant le choix de la plateforme, celui-ci est apparu comme le plus pertinent au moment où la vidéo a été produite. Toutefois, je transmettrai votre questionnement au ministère.

Si certains éléments de sécurité peuvent paraître redondants, ceux-ci s'avèrent nécessaires pour garantir la bonne sécurité du réseau informatique, afin de limiter les risques tels que ceux que nous avons connus au mois d'avril et qui ont entraîné la suspension nationale de l'ENT.

Dans ce contexte, je vous rappelle qu'en 2024, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a enregistré 5 629 notifications de violations de données, soit 20 % de plus que l'année précédente.

L'installation d'une application TOPT sur son smartphone est la solution qui offre la sécurité maximale, à savoir une double authentification via l'utilisation de deux appareils distincts pour se connecter.

Si l'agent déclare ne pas avoir de smartphone, alors il est possible de mettre en place une double authentification par SMS sur son téléphone portable. Cette demande doit être effectuée auprès du service académique d'information et d'orientation des élèves (SAIO) qui dispose des droits afin de mettre en place cette procédure.

Si l'agent ne veut pas donner son numéro de portable, ou n'a pas de portable, ou ne veut pas l'utiliser, les deux solutions suivantes permettent de générer un code TOTP depuis son ordinateur portable :

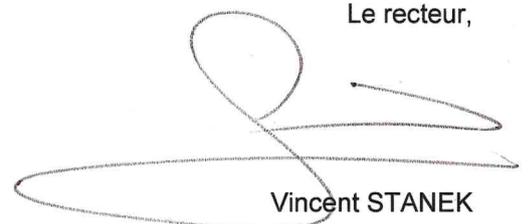
- Installation d'une application de sécurisation des mots de passe sur le PC de travail, qui est à privilégier,
- Installation d'une extension de navigateur permettant de générer des codes OTP.

Ces deux dernières solutions sont néanmoins moins efficaces en termes de sécurité.

Je tiens à rappeler que la responsabilité est majeure car nous avons connu l'an passé des risques d'intrusion dans les serveurs par des hackers. **La double authentification permet donc de garantir les données des élèves et de sécuriser le process.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire académique, l'expression de ma considération distinguée.

Le recteur,



Vincent STANEK